

SAFPT NATIONAL  
1041, avenue de  
Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

La Garde, le 18 mai 2016

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président du Parti « Les Républicains »  
238 rue de Vaugirard  
75015 PARIS

Monsieur le Président,

Depuis un certain nombre d'années, les hommes politiques (qu'ils soient au Gouvernement ou dans l'opposition), les médias ou la Cour des Comptes prennent un malin plaisir à montrer du doigt « ces nantis de fonctionnaires » en brandissant leurs avantages.

Cela a pour conséquence première de déclencher une vague de rejet et de jalousie alimentée quotidiennement par les uns et les autres.

Le dernier exemple en date est le positionnement de votre parti « Les Républicains » publié le 09/03/2016 sur la Gazette des Communes.

Une nouvelle fois, il ressort de ces commentaires une impression de mettre à mal la Fonction Publique dans son ensemble avec l'abolition pure et simple de certains des avantages accordés aux fonctionnaires, alors qu'ils ont sans doute pesé, pour bon nombre d'agents, au moment de trouver **une certaine attractivité dans le secteur public.**

La remise en cause du statut des fonctionnaires sous couvert de la sécurité de l'emploi au cours de toute une carrière est, à notre avis, une fausse affirmation. En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que de plus en plus de procédures **pour insuffisances professionnelles sont lancées.** Cet état de fait prouve que la garantie de l'emploi à vie du fonctionnaire n'existe plus et qu'il **peut être soumis aux règles du licenciement comme n'importe quel employé du secteur privé !**

D'autre part, vouloir l'introduction des 25 meilleures années, en lieu et place des 6 derniers mois, a de quoi laisser perplexes et révolter les millions de fonctionnaires. Il serait aujourd'hui de bon ton de rappeler, **à chacune des interventions sur le sujet,** que cet alignement devrait être assorti d'autres mesures **avec notamment :**

- **Une réflexion sur le treizième mois.**
- **La prise en compte du Régime Indemnitaire dans le calcul des retraites.**

- Les différences qui existent sur l'indemnité de départ volontaire (sous condition d'une délibération de l'exécutif) privant le fonctionnaire de l'allocation chômage et d'un emploi en fonction publique pendant 5 ans alors qu'un salarié du privé, en cas de départ volontaire dans un plan de sauvegarde de l'emploi ou de rupture conventionnelle, perçoit une prime et conserve ses indemnités chômage,

- Le caractère facultatif de la participation aux mutuelles contre une obligation à 50% dans le privé....

Enfin, bref, toutes ces choses qui sont trop souvent passées sous silence et qui donnent l'impression que les fonctionnaires n'ont que des avantages sans aucun désagrément !

C'est cette culture qui fait, qu'aujourd'hui, les agents des trois versants de la Fonction Publique ont **parfois honte de dire qu'ils sont fonctionnaires en ressentant une énorme frustration assortie d'une grande colère quant aux inconvénients trop souvent passés sous silence...**

Enfin que penser de l'idée du **non remplacement** d'un fonctionnaire sur deux dans la Fonction Publique Territoriale !

Depuis des années, l'Etat se désengage au détriment des Collectivités Locales. Dernier exemple en date, le transfert des personnels des Parcs et ateliers vers la Fonction Publique Territoriale. D'ailleurs, certains de ces mouvements ont, dans un passé récent, doublé les effectifs de certains Conseils Généraux ou Régionaux ! Tout ceci est accompagné de la baisse massive des dotations... dans ces conditions, il est difficile de pouvoir imposer une telle mesure, sauf à demander aux agents restants d'effectuer le travail des agents non remplacés avec des augmentations de cadence, des pressions pour une obligation de résultats... **et par conséquent, une exposition aux risques psycho-sociaux exponentielle !**

La dernière remarque du S.A.F.P.T porte sur le fameux article 72 de la Constitution et la libre administration des Collectivités Territoriales. Réduire la portée de cet article est attendu par bon nombre de fonctionnaires territoriaux, à condition que cet aménagement, quitte à se répéter, **ne soit pas uniquement fait pour supprimer les avantages sans gommer les innombrables inconvénients !**

Pour conclure, le S.A.F.P.T note la comparaison entre le nombre de fonctionnaires en Allemagne et en France allant du simple au double.

Apparemment, ceci est un mal français puisque cette proportion est également en place pour certaines de nos institutions ... comme le Sénat ou l'Assemblée Nationale à laquelle s'ajoute le paiement d'une indemnité dégressive sur 6 ans (la durée d'un mandat) en cas de non réélection d'un député. Tout ceci voté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Jean Louis DEBRE ! Une réforme ne s'imposerait-elle pas également dans ces domaines ?

Ainsi, les fonctionnaires ne seraient pas les seuls à qui il est demandé de faire des efforts. De telles réformes déclencherait des économies non négligeables pour notre pays en cette période où chacun d'entre nous se doit d'être concerné !

En vous remerciant pour votre attention, les représentants du S.A.F.P.T vous prient de croire en l'expression de leurs hautes et respectueuses salutations.

Au nom de l'ensemble des membres du Bureau National SAFPT  
La Secrétaire Générale  
Yolande RESTOUIN

**Copies : Mr Jean-François COPPE, Mr François FILLON, Mr Bruno LEMAIRE, Mr Alain JUPPE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mr Pierre-Paul LEONELLI.**